



## CAFÉ FRANÇAIS

### Ça trotte, mais c'est pas net...

Jeudi 3 décembre 2020 de 18h30 à 20h00

La trottinette fait l'objet de nombreuses discussions actuellement en France tant du point de vue de la sécurité que de **la saturation** de l'espace public...

#### Historique

La trottinette, appelée aussi «patinette», a été créée dans les années 30. L'origine du mot «trottinette» vient du terme «trottin» qui désignait une employée de maison chargée d'aller faire des courses en ville. Pour cela, elle devait «trotter», c'est-à-dire faire des petits pas pressés !

Au départ, la trottinette était essentiellement un jouet fabriqué avec une planche en bois qui possédait 3 roues, une à l'avant et deux à l'arrière ; elle était conçue pour des enfants issus de familles riches.

À partir des années 50, la trottinette **se démocratise** et devient **un moyen de locomotion**, toujours utilisé par les enfants. Elle est souvent équipée d'une pédale qui permet de faire tourner la roue arrière lorsqu'on appuie dessus à plusieurs reprises. Ainsi, on pouvait rouler plus longtemps sans poser le pied à terre.

Dans les années 90, ne pouvant garer ni voiture ni vélo devant son restaurant préféré, un banquier suisse, prend une planche de skateboard en bois et assemble dessus des roues et un manche. C'est le déclic... il réinvente et fabrique en 1996, sans le savoir, la première trottinette moderne pliable en s'inspirant des patinettes de son enfance. Tous les mercredis, les enfants du quartier envahissent son garage pour essayer sa trottinette pliable. Devant l'engouement des enfants et le succès de sa création, sa femme insiste pour qu'il développe cette invention...

La trottinette électrique a vu le jour il y a un siècle : sa version la plus proche serait celle d'Arthur Gibson ([l'inventeur de la trottinette électrique](#)).

#### Comment les trottinettes électriques ont envahi les grandes villes (et leurs trottoirs) ?

Pratique, silencieux et relativement rapide, ce nouveau mode de transport se faufile partout (avec un certain **flou juridique**). **Les usagers** de trottinette sont souvent des cyclistes **contrariés** qui ne peuvent pas garer leur vélo chez eux, à la gare ou au travail dans **des conditions optimales**, sans risque de se le faire **dérober**.

L'argument mis en avant par les fabricants et distributeurs de trottinettes électriques pour adultes est que leur service permet de réduire **l'encombrement** des routes (diminution des **nuisances** sonores et pollution). Un trajet en trottinette électrique standard "polluerait" environ 97% de moins qu'un trajet en voiture. La trottinette électrique est un **moyen de déplacement écologique** au bilan carbone plus faible qu'une voiture, qu'un scooter ou même un bus.



## Pourquoi la trottinette **génère-t-elle** plus de controverses que les vélos et les scooters ? Pourquoi tant de haine à l'égard de ces trottinettes ?

Pointée du doigt par certaines associations en France, la trottinette électrique suscite un vif débat entre ceux qui vantent sa vertu écologique et les autres qui déplorent son utilisation **anarchique**. C'est un véhicule qui peine à trouver sa place dans notre paysage urbain. En ville, vous avez les voitures qui doivent respecter le code de la route et qui ont de moins en moins d'espace pour circuler ou se garer, les piétons qui évoluent à leur propre rythme et les vélos et les scooters qui se trouvent coincés entre la voiture et le piéton...

Comme il s'agit d'un objet hybride (ni un vélo, ni un piéton, ni une voiture), on ne sait pas dans quelle catégorie le ranger. Ces moyens de locomotion échappent aux lois, mais elles sont totalement encouragées par les grandes villes en France. De nombreux accidents rappellent pourtant que les lois de la circulation s'imposent aussi à ce nouveau mode de transport.

Il y a eu de nombreuses victimes en France comme Isabelle Albertin, pianiste d'un opéra, qui voit sa vie basculer le jour où elle est fauchée par un conducteur d'une trottinette électrique. Depuis, elle se rend chaque jour chez son kinésithérapeute pour faire travailler sa main. Elle n'a qu'un rêve: retrouver au plus vite sa **dextérité** pour laisser ses doigts courir sur les touches de son piano à l'opéra... ([la pianiste témoigne](#)).

31 % des blessures en trottinette électrique le sont à la tête, pourtant la loi n'oblige pas encore le port du casque.



### Nouvelle législation en France

Face à ces nombreuses victimes et le mécontentement des différentes associations, le gouvernement a modifié le code de la route en y ajoutant un règlement spécifique pour les trottinettes électriques afin d'assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation.

### Qu'en est-il de la réglementation aux Pays-Bas ?

En tant que Français, nous sommes étonnés de ne pas voir les trottinettes envahir vos pistes cyclables. D'autant plus que nous savons que le gouvernement néerlandais favorise l'émergence des véhicules électriques et non polluants.

**Aux Pays-Bas**, certaines marques ont réussi à faire reconnaître leur trottinette comme un scooter électrique. Le propriétaire de la trottinette électrique doit donc impérativement être assuré et immatriculé et surtout il doit vérifier que sa trottinette répond bien au cahier des charges. Vous pourrez conduire sur les pistes cyclables et devrez respecter une vitesse maximum de 25 km/h. Cependant le nombre de marques est limité... Toutes les informations pratiques sont sur ce site : [anwb](#).

**Zrouselectriques.fr**

**RÈGLEMENTATION DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES**  
LES POINTS À RÉTENIR DE LA LOI MOBILITÉ 2019

La nouvelle loi annoncée par le ministre des transports Elisabeth Borne sera en vigueur en septembre 2019.  
L'utilisation de la trottinette électrique très foue et confinée, aucune législation n'existait jusqu'à présent. Retour sur ce qui va se passer pour les trottinettes électriques, les monocroues et autres gyropodes.

**LES OBLIGATIONS**

- Rouler sur les pistes cyclables. En cas d'absence de piste, l'utilisation de la trottinette est autorisée uniquement sur les routes limitées à 50km/h.
- Le port du gilet. La nuit ou lorsque la visibilité est faible.
- L'avertisseur sonore.
- Le port du casque pour les enfants de moins de 12 ans.
- Les feux avant & arrière.
- Tenir sa trottinette à la main sur les trottoirs & dans les immeubles.
- Stationner dans les endroits encadrés.

**LES INTERDICTIONS**

- Le transport de passagers.
- Rouler sur les trottoirs. Sauf si la mairie l'autorise. RISQUE D'AMENDE DE 150€.
- Interdit aux enfants de moins de 8 ans.
- Les écouteurs & casques audio.
- 25 Rouler à plus de 25km/h. RISQUE D'AMENDE DE 35€ À 1500€.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ 3 MOIS SUR **Zrouselectriques.fr**

# SUJETS DE DISCUSSION

## Question 1

Le faible développement des trottinettes aux Pays-Bas est-il la conséquence d'une réflexion prenant en compte des difficultés rencontrées dans d'autres pays ?

## Question 2

Pensez-vous qu'il existe un lobbying de l'industrie du cyclisme contre la démocratisation de la trottinette ?

## Question 3

Y a-t-il une raison sécuritaire... ? Mais alors pourquoi le casque n'est-il alors pas obligatoire en deux-roues sur les pistes cyclables ? En France : il est obligatoire pour les moins de 12 ans

## Question 4

Dans tous les cas, il semble nécessaire d'harmoniser au niveau européen l'utilisation de la trottinette, sa pratique et l'obligation d'avoir une assurance. Qu'en pensez-vous ?



### POUR ALLER PLUS LOIN

Les niveaux de difficultés des sources ont été estimés sur la base du cadre européen de référence pour les langues (CECRL)

Elémentaire A1—A2	Indépendant t B1—B2	Expérimenté C1—C2
Préfecture de police <u>Les règles de sécurité</u>	Un jour, une question <u>L'inventeur de la trottinette électrique</u>	Journal le Parisien <u>La fin d'une carrière?</u>
Brider la vitesse des trottinettes ? <u>Rodéos de trottinettes</u>	BFM <u>Casque obligatoire</u>	RTL <u>Les risques en trottinette</u>